



Le Bâtonnier de l'Ordre

Matadi, le 18 novembre 2022

N/Réf. : 938/OABKC/BAT/S.A/CLL/LVM/2022

A Tous les Avocats du Barreau du Kongo Central  
à Matadi, Mbanza-Ngungu, Inkisi, Boma et Tshela

Messieurs les Bâtonniers,  
Honorés et Estimés Confrères,

Concerne : Révision à la baisse du montant de la cotisation annuelle.-

Il vous souviendra que lors de la présentation de mon programme d'action pendant la campagne électorale, précisément à son point 6.c, j'avais promis, une fois élue, de décharger tant soit peu les Avocats, en revoyant à la baisse le taux de la cotisation annuelle due à notre ordre, au regard de la crise financière aggravée par la pandémie de covid 19, et actuellement encore, par la guerre de l'Ukraine.

Liant la parole à l'acte, et en attendant que le Conseil de l'Ordre la coule sous forme de décision, je suis heureuse de porter à votre connaissance la présente mesure que j'ai prise concernant le montant de la cotisation annuelle due à notre ordre. Dorénavant, et ce, jusqu'à nouvel ordre, le montant de la cotisation annuelle due à notre ordre est fixé comme suit :

- 115\$ US pour les Avocats admis à la liste de stage ;
- 165\$ US pour les Avocats inscrits au tableau.

Il va sans dire que les 45\$ dus à l'Ordre National des Avocats ne sont nullement concernés par cette mesure. Ils devront donc être ajoutés aux montants de 115\$ US ou de 165\$ US sus évoqués.

J'invite, par cette occasion, tous les Avocats à bien vouloir payer leur cotisation sous ce taux, au plus tard le 31 mars 2023.

Dois-je vous rappeler que payer sa cotisation est une obligation légale.

Très fraternellement.

Cherine LUZAISSU LUSIENGE

Bâtonnier de l'Ordre

